



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### RÈGLEMENT NO 2020-173-2.26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2020-173 SUR LES USAGES CONDITIONNELS AFIN D'AJOUTER LA ZONE P1 AUX ZONES ADMISSIBLES AUX USAGES CONDITIONNELS SOUS CERTAINS CRITÈRES D'ÉVALUATION

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

**QUE** lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 10 mars 2026, la municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-173-2.26 intitulé *règlement n° 2020-173-2.26 modifiant le règlement n° 2020-173 sur les usages conditionnels afin d'ajouter la zone P1 aux zones admissibles aux usages conditionnels sous certains critères d'évaluation* ;

**QUE** ce règlement a pour objet de permettre un usage résidentiel, conditionnellement au respect des critères spécifiquement établis, dans la zone P1 ;

**QUE** ce règlement a fait l'objet d'une consultation publique tenue le 10 février 2026 ;

**QU'UN** certificat de conformité a été délivré par la MRC de Coaticook en date du 13 mai 2026 ;

**QUE** le Règlement no 2020-173-2.26 est entré en vigueur en date du 13 mai 2026, date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Coaticook ;

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et le règlement sur les usages conditionnels mis à jour peut être consulté à la page *Règlements d'urbanisme* du site internet de la Municipalité ;

Donné à Compton, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

---

André Martel  
Greffier-trésorier  
Directeur général